



19.08.2003 - 14:00 Uhr

PD: Optimisation des mesures de sécurité au palais du Parlement

Berne (ots) -

Un nouveau dispositif de sécurité sera mis en œuvre d'ici au mois de décembre 2003, à l'occasion du changement de législature. Cette solution, destinée à durer, mettra fin à la situation provisoire actuelle, qui reposait sur le renforcement des mesures de sécurité décidé à l'automne 2001. L'objectif visé est de garantir le niveau de sécurité actuel tout en réduisant de manière substantielle les coûts de fonctionnement. L'approche retenue privilégie deux volets : d'une part, l'installation de nouveaux équipements de contrôle des accès ; d'autre part, la mise sur pied d'une nouvelle organisation de la sécurité au Palais du Parlement.

Le renforcement des mesures de sécurité décidé à l'automne 2001 a entraîné la mobilisation d'importantes ressources financières et humaines. C'est la raison pour laquelle la Délégation administrative a entériné l'hiver dernier un nouveau schéma de sécurité, qui permettra non seulement de maintenir le niveau de sécurité actuel, mais aussi de réduire les coûts de fonctionnement et de simplifier la gestion. Son objectif n'est pas de garantir une sécurité absolue, mais d'assurer une protection adéquate du Palais du Parlement et des personnes qui s'y trouvent, sans porter atteinte au principe d'un Palais du Parlement ouvert au public. Les deux axes prioritaires du nouveau schéma sont, d'une part, l'installation de nouveaux équipements techniques, et d'autre part, la réorganisation du service de sécurité. En ce qui concerne les mesures d'ordre technique, il est notamment prévu de mettre en place des portes automatiques d'accès au Parlement, ce qui permettra de simplifier les contrôles tout en les rendant plus efficaces pour un personnel réduit. En ce qui concerne les mesures d'aménagement, il est avant tout prévu d'installer de nouvelles portes d'entrée et de réorganiser l'espace destiné à l'accueil du public, sans porter préjudice à la substance du bâtiment, classé au patrimoine. Il sera par ailleurs installé un nouveau système électronique de contrôle des accès. L'Office fédéral des constructions et de la logistique sera le maître d'œuvre des travaux de transformation, qui seront réalisés en deux temps : l'espace destiné à l'accueil du public sera refait avant la session d'automne, tandis que les travaux réalisés au niveau des entrées seront effectués entre la session d'automne et celle d'hiver. L'investissement total est estimé à environ 3,5 millions de francs, et devrait être amorti en l'espace de deux ans grâce aux économies réalisées sur le plan des dépenses de fonctionnement. Pour ce qui est de l'aspect organisationnel, les Services du Parlement et le Service fédéral de sécurité sont actuellement en train de mettre en place, dans le cadre d'une étroite collaboration, un nouveau dispositif de sécurité, répondant à des exigences professionnelles. La nouvelle section « Sécurité du Palais du Parlement » sera administrativement rattachée au Service fédéral de sécurité, et comprendra environ 35 personnes, qui bénéficieront toutes d'une formation ad hoc. Ces nouveaux collaborateurs devraient entrer en fonction à partir du 1er décembre 2003. Sur la base d'une convention de prestation conclue avec le Service fédéral de sécurité, il a été convenu qu'en ce qui concerne le Palais du Parlement, la direction opérationnelle relèverait des Services du Parlement. Le coût annuel du fonctionnement de la nouvelle organisation a été estimé à environ 3 millions de francs par les Services du Parlement, ce qui représente une économie de l'ordre de 1,5 à 2 millions de francs par an au minimum par rapport

à la situation actuelle (avec l'emploi de personnels du Service fédéral de sécurité, du DDPS et de sociétés privées spécialisées). La mise en place des nouvelles mesures de sécurité facilitera l'accès au Parlement : grâce à une nouvelle carte électronique d'accès, les membres des Chambres fédérales et les collaborateurs des Services du Parlement, des départements et de la Chancellerie fédérale ainsi que les journalistes accrédités pourront accéder par des portes automatiques au Palais du Parlement, à n'importe quel moment et sans être contrôlés. Toutes les autres catégories de personnes souhaitant accéder au Parlement resteront soumises à un contrôle et au dépôt d'une pièce d'identité.

Berne, le 19 août 2003 Services du Parlement

Renseignements :

- M. Hans Peter Gerschwiler, secrétaire général suppléant des

Services du Parlement,

n° tél. : 031 / 322 97 52

- M. Daniel Scheidegger, chef du service Sécurité et infrastructure,

n° tél. : 031/ 322 98 36

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003711/100465818> abgerufen werden.